



# Initier et accompagner un Agenda 21 territorial

Eric LOISELET

Conseil en politique de développement durable

**14 et 15 octobre 2008,**

Villa Modigliani

13, rue Delambre Paris 14<sup>ème</sup>

## Objectif de la formation

---

- Mettre à disposition des participants les éléments nécessaires au lancement de la démarche d'agenda 21 dans leur collectivité permettant de fédérer un premier réseau d'acteurs internes et externes.
- Les démarches d'agenda 21 étant à la fois pluriannuelles et d'amélioration continue, l'objectif est de disposer des éléments nécessaires à la mise en perspective dans le temps de ce futur agenda 21.

## Durée

---

2 journées

## Contenu

---

### 1<sup>ère</sup> journée : initier l'agenda 21

#### **Module 1 - Mise en perspective : de l'environnement au développement durable**

- Historique : de Rio (1992) à Johannesburg (2002) : une maturation accélérée par la crise climatique
- Cadre législatif et réglementaire
- Le « Grenelle de l'environnement » : facteur d'accélération ?
- L'urgence climatique modifie les priorités

#### **Module 2 - L'Agenda 21 : comment ça marche ?**

- Impulsion politique et pilotage
- Prise en compte des dimensions sociale, environnementale et économique
- Sensibilisation / formation en interne
- Éducation / formation des acteurs du territoire
- Phase 1 de la démarche : État des lieux et mise en débat pour un diagnostic concerté
- Phase 2 : Elaboration d'une stratégie et un premier plan d'actions
- Phase 3 : Mise en œuvre
- Suivi et évaluation

#### **Module 3 – Comment prendre en compte les axes d'action prioritaires du cadre de référence national ?**

- Décliner les axes d'action du cadre de référence national :
  - Lutter et s'adapter aux changements climatiques
  - Protéger l'environnement et préserver la biodiversité

- Lutter contre les exclusions et assurer le bien-être de tous
- Soutenir les filières environnementales et l'économie sociale
- Axer la coopération internationale sur le développement durable
- Promouvoir l'éducation au développement durable
- Articuler l'agenda 21 avec d'autres priorités d'action
  - Eco conditionnalité des aides
  - Valorisation des actions déjà engagées par la collectivité
  - Articulation avec le Plan Energie Climat Territorial ou les SCOT, PLU, PDU, etc

Chaque séquence sera illustrée d'exemples concrets et d'expériences existantes d'Agendas 21 départementaux.

## 2<sup>ème</sup> journée : accompagner l'agenda 21

### **Module 4 - Les facteurs clés du succès (FCS)**

- FCS 1 : impliquer les services à travers le projet « Collectivité exemplaire »
- FCS 2 : engager la concertation avec les acteurs du territoire : le Forum 21
- FCS 3 : organiser le dialogue avec les habitants (Convention d'Aarhus) : ateliers débats
- FCS 4 : communiquer la démarche, avec les TIC.

### **Module 5 – Communiquer l'agenda 21**

- Sensibiliser, impliquer et animer les relations avec les parties prenantes :
  - Agents : du concours d'idée au management de projet
  - Elus du conseil général et des collectivités du territoire
  - Acteurs sociaux, économiques et environnementaux
  - Population
- Mettre en place les outils adaptés : plateforme de communication « Agenda 21 », dialogue interactif, instances de concertation
- Jalonner d'évènements « développement durable » : Assises territoriales généralistes ou thématiques, ateliers débats

### **Module 6 – Rendre compte des résultats : les indicateurs de l'agenda 21 (« Seul compte ce qui se mesure »)**

- Indicateurs de suivi de l'agenda 21 sur le triple plan social, environnemental et économique en distinguant indicateurs politiques et techniques
- Plans d'action thématiques et indicateurs associés : « agenda 21 » des collèges, rénovation des bâtiments du département, Plan solaire, Plan écophyto territorial, Plan agriculture bio, etc.
- Indicateurs pertinents pour que la population puisse mesurer l'apport de l'agenda 21 dans ses conditions et son cadre de vie

Chaque séquence sera illustrée d'exemples concrets ou donnera lieu à quelques « exercices » en groupe.



## Bulletin d'inscription

Madame - Monsieur : .....

Fonction : .....

Collectivité : .....

Adresse de la collectivité : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Email du correspondant formation : .....

### Adresse personnelle (pour envoi de la convocation) :

.....

Tél personnel ou mobile : .....-Fax personnel : .....

Email : .....

Je souhaite m'inscrire au stage : **Initier et accompagner un Agenda 21 territorial**

qui se déroulera les : **14 et 15 octobre 2008** -Villa Modigliani 13, rue Delambre Paris 14<sup>ème</sup>

J'ai connu ce stage par : .....

Le stage doit être facturé :

à la collectivité

directement à l'intéressé

Prix de la session : 1 150 €(comprenant l'adhésion individuelle valable pour l'année civile)

Prix de la session : 990 € la journée (Départements adhérents à l'IFET)

**Date et signature :** .....

**Bulletin à retourner à l'IFET – Fax : 01.45.49.60.21**

**ou au correspondant formation de votre Collectivité**

#### Conditions d'annulation

- Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité

Toute annulation doit être **impérativement confirmée par écrit** (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription.

☛ annulation **reçue plus de 15 jours** avant le début du stage : aucun frais,

☛ annulation **reçue jusqu'à 4 jours** (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondant à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours

☛ tout stage commencé est intégralement dû.

- Annulation et report du fait de l'IFET

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.